

GESTION BUDGÉTAIRE
COMMISSION SCOLAIRE DES NAVIGATEURS

Présenté au comité de parents

Le 16 mars 2009

par Bertin Fillion, directeur
Services des ressources financières

1.0 AVANT-PROPOS

Comme il est stipulé à l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique amendée inscrit ci-dessous, toute commission scolaire a maintes fois l'obligation de rendre publics les objectifs et les principes de répartition de ses subventions et de ses autres revenus entre ses établissements, ainsi que les critères afférents à ces objectifs et à ces principes.

L'article 275 de la Loi sur l'instruction publique amendée se lit comme suit :

« La commission scolaire répartit entre ses écoles, ses centres de formation professionnelle et ses centres d'éducation des adultes, de façon équitable, en tenant compte des inégalités sociales et économiques et des besoins exprimés par les établissements, les subventions de fonctionnement allouées par le ministre, y compris la subvention de pérennisation le cas échéant, le produit de la taxe scolaire et les revenus de placements de tout ou en partie de ce produit, déduction faite du montant que la commission scolaire détermine pour ses besoins et ceux des comités de la commission scolaire.

La répartition doit prévoir les montants alloués au fonctionnement des conseils d'établissement.

La commission scolaire doit rendre publics les objectifs et les principes de répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et des autres revenus entre ses établissements et les critères afférents à ses objectifs et principes, ainsi que les principes et les critères qui ont servi à déterminer le montant qu'elle retient pour ses besoins ou ceux des comités de la commission scolaire. »

2.0 ORIENTATIONS découlant de la planification stratégique 2003-2012 adoptée par le conseil des commissaires le 17 juin 2008**2.1 L'ÉLÈVE JEUNE ET ADULTE : La commission scolaire vise à assurer la réussite des élèves jeunes et adultes par la qualité des services, et en complément avec les parents No 1^{er}.**

1. Encourager et soutenir les initiatives et les moyens visant un meilleur encadrement et accompagnement de l'élève;
2. Offrir aux élèves des services pédagogiques et complémentaires adaptés à leurs besoins et à leur milieu;
3. Soutenir le développement d'alliances impliquant les parents, la famille et la communauté;
4. Soutenir la mise en œuvre d'actions permettant le développement de saines habitudes de vie.

2.2 LE PERSONNEL : La commission scolaire vise à soutenir ses employés et à favoriser le développement d'une culture de collaboration et d'appréciation No 2^o.

1. Assurer la stabilité et la fidélité du personnel;
2. Assurer et soutenir une relève de qualité;
3. Favoriser l'engagement de tout le personnel dans la vérification des réalisations et des succès;
4. Soutenir la formation continue en favorisant l'innovation et l'expérimentation.

2.3 LES ÉTABLISSEMENTS : La commission scolaire vise, par le dynamisme des établissements, à favoriser leur rayonnement dans leur milieu et à promouvoir la qualité des formations offertes No 3^o.

1. Soutenir les projets éducatifs et les plans de réussite des établissements;
2. Amener le rayonnement des établissements dans leur milieu;
3. Assurer un environnement sain et un milieu de vie de qualité.

2.4 LES PARTENAIRES : La commission scolaire vise à participer activement aux défis communautaires et économiques du territoire No 4^o.

1. Soutenir la réalisation de partenariats avec les parents et la communauté;
2. Développer et consolider des orientations de partenariat avec les entreprises et les organismes de développement économique, social, communautaire et culturel;
3. Soutenir et conclure des ententes de partenariat afin de répondre aux besoins spécifiques de formation.

3.0 AUTRES ORIENTATIONS

- Prioriser les investissements généraux d'économies et de revenus.
- Prioriser les investissements qui soutiennent le développement de projets innovateurs y incluant les projets pédagogiques particuliers.
- Appliquer l'autofinancement de l'enveloppe dédiée à l'organisation scolaire jeune.
- Appliquer l'autofinancement de la formation générale à l'éducation des adultes.
- Appliquer l'autofinancement de la formation professionnelle.
- Appliquer l'autofinancement du service aux entreprises.
- Appliquer l'autofinancement du transport scolaire.
- Maintenir une réserve budgétaire pour les imprévus.
- Poursuivre les investissements dans les technologies de l'information et des communications.
- Soutenir un programme d'entretien préventif des équipements scolaires.

4.0 ENCADREMENT BUDGÉTAIRE

4.1 Toutes les décisions financières sont prises en fonction du cadre financier utilisé par la Commission scolaire des Navigateurs. Cet encadrement prévoit le ventilation des enveloppes budgétaires pour les secteurs d'activités suivants :

a) Formation des jeunes :

- + Organisation scolaire
- + Services complémentaires
 - autres dépenses éducatives
 - gestion des établissements

b) Formation des adultes

c) Formation professionnelle

d) Organisation des services

e) Transport scolaire

f) Activités connexes

g) Investissements

4.2 Un niveau de ressources est alloué à chacun des secteurs et à chacune des enveloppes budgétaires, en fonction du financement qui leur est propre. Les allocations et autres revenus généraux par chacun des secteurs d'activités doivent prioritairement être affectés à l'offre de services propres à chacun de ces secteurs.

4.3 La ventilation et le contenu des différentes enveloppes relèvent au système de financement des commissions scolaires, tel que décrit dans les règles budgétaires du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

AUTOFINANCEMENT

SUBVENTIONS MELS

SUBVENTIONS MELS ET
AUTRES REVENUS

Formation professionnelle
Éducation des adultes

Cafétéria
Surveillance du midi - Primaire
Décentralisation aux écoles

Immobilisations

Services de garde

SURPLUS RÉSERVÉ

Organisation scolaire
* Orthopédagogues
* Techniciens en éducation spécialisée
* Enseignants

Dettes

SURPLUS LIBRE

MELS PÉRÉQUATION ET TAXES SCOLAIRES

Personnel avec sécurité d'emploi, Transport,
Énergie, Autres

SURPLUS LIBRE

Centre administratif
Équipement
Services complémentaires
* Directions d'école
* Secrétaires
* Psychologues
* Conseillers d'orientation
* Conseillers pédagogiques
Transport scolaire

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES PRIMAIRE – SECONDAIRE

ENCADREMENT LÉGAL

1. Objectifs
2. Mission
3. Encadrement légal
4. Composantes du budget de l'établissement
5. Budget d'opérations

** À noter que vous trouverez ce document sur Intranet

1- OBJECTIFS

- ④ Le budget contribue à la réalisation de la mission
- ④ Le budget soutient les objectifs d'organisation
- ④ Le budget soutient la réussite éducative
- ④ L'exercice budgétaire favorise la coopération et la responsabilisation
- ④ L'exercice se fait dans le cadre du maintien de l'équilibre budgétaire

2- MISSION

- ✓ De la commission scolaire
- ✓ De l'école

2.1 MISSION DE LA COMMISSION SCOLAIRE

À l'avant-garde des besoins éducatifs, la Commission scolaire des Navigateurs a pour mission de soutenir le développement d'une école autonome et responsable orientée vers la réussite de chaque élève jeune ou adulte.

2.2 MISSION DE L'ÉCOLE

Article 36 : *

« Elle a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire ».

3- L'ENCADREMENT LÉGAL

- ✓ Planification et préparation
- ✓ Décision et choix
- ✓ Gestion et contrôle
- ✓ Reddition de compte

3.1 PLANIFICATION ET PRÉPARATION

Article 96.20 : *

« Le directeur de l'école, après consultation des membres du personnel de l'école, fait part à la commission scolaire, à la date et dans la forme que celle-ci détermine, **des besoins de l'école pour chaque catégorie de personnel, ainsi que des besoins de perfectionnement de ce personnel.** »

Article 96.22 : *

« Le directeur de l'école, après consultation du conseil d'établissement, fait part à la commission scolaire **des besoins de l'école en biens et services, ainsi que des besoins d'amélioration, d'aménagement, de construction, de transformation ou de réfection des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école.** »

Article 275 : *

« La commission scolaire répartit entre ses écoles, ses centres de formation professionnelle et ses centres d'éducation des adultes, de façon équitable, **en tenant compte des inégalités sociales et économiques et des besoins exprimés par les établissements,** les subventions de fonctionnement allouées par le ministre, y compris la subvention de péréquation le cas échéant, le produit de la taxe scolaire et les revenus de placement de tout ou partie de ce produit, déduction faite du montant que la commission scolaire détermine pour ses besoins et ceux des comités de la commission scolaire.

La répartition doit prévoir les montants alloués au fonctionnement des conseils d'établissement.

La commission scolaire doit rendre publics les objectifs et les principes de répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et des autres revenus entre ses établissements et les critères afférents à ces objectifs et principes, ainsi que les objectifs, les principes et les critères qui ont servi à déterminer le montant qu'elle retient pour ses besoins et ceux des comités de la commission scolaire. »

Article 96.24 : *

« Le directeur de l'école **prépare** le budget annuel de l'école, le soumet au conseil d'établissement pour adoption, en assure l'administration et en **rend compte** au conseil d'établissement. »

3.2 DÉCISION ET CHOIX

Article 96.24 : *

« Le directeur de l'école prépare le budget annuel de l'école, le soumet au conseil d'établissement pour **adoption**, en assure l'administration et en rend compte au conseil d'établissement.

Le budget maintient l'équilibre entre, d'une part, les **dépenses** et, d'autre part, les ressources financières **allouées à l'école par la commission scolaire et les autres revenus** qui lui sont propres.

Le budget approuvé de l'école constitue des **crédits distincts** au sein du budget de la commission scolaire et les dépenses pour cette école sont imputées à ces crédits.

En cas de fermeture de l'école, les **surplus** et les fonds de celle-ci, le cas échéant, deviennent ceux de la commission scolaire. »

Article 95 : *

« Le conseil d'établissement **adopte le budget annuel de l'école proposé** par le directeur de l'école, et le soumet à **l'approbation de la commission scolaire**. »

* * LRQ, chapitre 1-13.3 – Loi sur l'instruction publique

* * LRQ, chapitre 1-13.3 – Loi sur l'instruction publique

Article 218.1 : *

« La commission scolaire **peut exiger** de ses établissements d'enseignement tout renseignement ou document qu'elle estime nécessaire pour l'exercice de ses fonctions et pouvoirs, **à la date et dans la forme qu'elle détermine.** »

Article 286 : *

« Aussitôt que les opérations financières ont été vérifiées, le **directeur général soumet l'état financier et le rapport du vérificateur externe au conseil des commissaires**, à la première séance qui suit d'au moins 15 jours la date de la réception de ce rapport. »

Article 220 :^{*}

« La commission scolaire prépare un **rapport annuel** qui rend compte à la population de son territoire de la réalisation de son plan stratégique.

Ce rapport rend compte également au ministre des résultats obtenus en fonction des orientations et des objectifs du plan stratégique établi par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Une copie de ce rapport est transmise au ministre. »

* * L.R.Q., chapitre 1-13.3 – Loi sur l'instruction publique

4- LES COMPOSANTES DU BUDGET DE L'ÉTABLISSEMENT

Éléments devant faire partie du budget de l'établissement, prévus au cadre budgétaire interne pour les écoles primaires et secondaires :

- A) Budget financé par les allocations supplémentaires à priori
 - Pour le budget des allocations supplémentaires
(Constitué des éléments énumérés au fonds 4)
- B) Budget général financé par l'allocation de base
 - Pour le budget de base de l'école
(Constitué des éléments énumérés au fonds 6)
- C) Budgets autofinancés
(Constitués des éléments énumérés au fonds 7)
- D) Budgets du service de garde et de la cafétéria
(Constitués des éléments énumérés au fonds 8)
- E) Budget des extra-budgétaires
(Constitué des éléments énumérés au fonds 9)

NOTE : La répartition du budget n'est pas nécessairement la même que la provenance des allocations (sauf par exception pour les budgets supplémentaires alloués à des fins spécifiques).

Éléments **ne devant pas** faire partie du budget de l'établissement puisqu'ils sont considérés à gestion financière centralisée :

- A) Budget du personnel enseignant (sauf marge de manœuvre) secondaire
- B) Budget de la suppléance du personnel de base
- C) Budget du personnel non-enseignant (sauf marge de manœuvre, surcroît de travail, remplacement pour les cinq premiers jours d'absence)
- D) Budget de perfectionnement prévu aux conventions collectives (la partie centralisée) au primaire
- E) Les investissements réalisés directement par les Services des ressources matérielles (MAO et AMT)
- F) Le budget du conseil d'établissement est autonome et ne fait pas partie du budget de l'établissement (Fonds 5)

**DIRECTIVE RELATIVE À LA GESTION DES SURPLUS CUMULÉS
DANS LES ÉTABLISSEMENTS PRIMAIRES ET SECONDAIRES**

1.0 OBJECTIF

S'assurer que les surplus cumulés soient maintenus à un niveau adéquat.

2.0 PRINCIPES

- Permettre à chaque établissement d'être impliqué dans la gestion des résultats attendus;
- Permettre à l'établissement d'avoir une visibilité complète des revenus et dépenses;
- Permettre à l'établissement de continuer à se développer;
- Donner la possibilité à l'établissement qui génère des disponibilités financières de les utiliser selon ses priorités;
- Mettre en commun toutes les sommes disponibles au service de la commission scolaire.

3.0 PRINCIPES DE GESTION

- Récupérer les allocations déclinées au terme de chaque année financière, sauf pour les allocations dont l'application est sur plus d'un exercice.
- À chaque fin d'année (en octobre), l'objectif de résultats pour l'année suivante sera identifié. Cela permettra à l'établissement de mettre en place la mesure permettant l'atteinte des résultats visés.

Si l'objectif identifié n'est pas atteint, l'excédent sera récupéré par la CSDN pour des projets à être identifiés d'une année à l'autre. Cette récupération s'appliquera l'année suivante via les allocations à être versées.

- Lors des versements de l'allocation aux établissements, la nature de celle-ci sera identifiée à savoir :

Description	Poste budgétaire	Type d'allocation	Échéance
Allocation...	***,*,*****,***	Libre/dédiée	Date

- Cette mesure s'appliquera à l'ensemble des ressources de l'établissement, une fois l'harmonisation avec les autres politiques et procédures réalisées.

4.0 MÉTHODE DE CALCUL

- 4.1 À la confirmation du surplus cumulé, la partie libre (non-dédiée) des établissements, un montant de 25 % sera approprié au cours de l'exercice suivant.

Cette appropriation ne pourra avoir pour effet de réduire le surplus libre de l'établissement à moins de :

Service de garde	4 % du revenu libre de l'exercice par Fonds
Primaire (sauf service de garde)	10 % du revenu libre de l'exercice par Fonds
Secondaire	5 % du revenu libre de l'exercice par Fonds

- 4.2 Le surplus ajusté cumulé au 30 juin servira pour le calcul de l'appropriation et ne tiendra pas compte des allocations dédiées qui sont identifiées en cours d'exercice ou au moment où l'allocation est versée.

5.0 ÉQUITÉ AVEC LES AUTRES SECTEURS D'ACTIVITÉS

5.1 Formation professionnelle

À la directive 7.2.3, il est prévu une appropriation de 25 % du surplus cumulé pour les montants au-delà du seuil propre à chaque centre.

5.2 Éducation des adultes

À la directive 7.2.4, il est prévu une appropriation de 25 % du surplus cumulé exception faite des activités extrascolaires.

5.3 Direction générale et services

Il est prévu une appropriation de 100 % des surplus au 30 juin de chaque année financière.

6.0 CONDITIONS PARTICULIÈRES

Sur demande écrite des établissements et/ou sur autorisation du directeur général, l'application de cette procédure pourra être suspendue en tout ou en partie.

7.0 ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente directive entre en vigueur le 1^{er} juillet 2008 suite à l'adoption par le conseil des commissaires du budget 2008-2009.

Allocations 2008-2009

Poste budgétaire	Type et allocation	Échéance	Récupération du surplus cumulé s'il y a lieu
Fonds 0			
Manuels d'anglais	***-0-12001-	Dédite	100 % à l'échéance
Manuels d'éthique et culture	***-0-12002-	Dédite	100 % à l'échéance
Manuels d'éthique et culture sec.	***-0-13006	Dédite	
TIC	***-0-22211-	Dédite	
Amélioration lab. science 1 ^{er} cycle	***-0-08201	Dédite	
Amélioration lab. science 2 ^{em} cycle	***-0-08202-	Dédite	
Fonds 4			
Manuels scolaires sec. 3	***-4-13003-	Dédite	100 % à l'échéance
Manuels scolaires sec. 4	***-4-13004-	Dédite	100 % à l'échéance
Manuels scolaires sec. 5	***-4-13005-	Dédite	100 % à l'échéance
Culture à l'école	***-4-23221-	Dédite	
École en forme et en santé (MELS)	***-4-23223-	Dédite	100 % à l'échéance
Aide aux devoirs	***-4-23235-	Dédite	100 % à l'échéance
Agir autrement	***-4-23401-	Dédite	100 % à l'échéance
ÉDUMA (prog 1 à 7)	***-4-23404-	Dédite	100 % à l'échéance
Projets novateurs	***-4-24550-	Dédite	100 % à l'échéance
Plan de réussite au secondaire	***-4-25150-	Dédite	100 % à l'échéance
Implantation nouveaux programmes	***-4-25200-	Dédite	100 % à l'échéance
Différenciation pédagogique	***-4-25400-	Dédite	100 % à l'échéance
Encadrement stagiaire	***-4-73300-	Dédite	
Autres	***-4-****-	Libre	25 % au 30 juin 2009
Fonds 5			
Affect. conseil d'établissement	***-5-51120-	Libre	Maximum 500 \$
Fonds à destination spéciale	***-5-709**	Dédite	
Fonds 6			
Allocation de base primaire	***-6-12000-	Libre	25 % au 30 juin 2009
Allocation de base secondaire	***-6-13000-	Libre	25 % au 30 juin 2009
Marge de manœuvre des écoles sec.	***-6-13000-	Libre	25 % au 30 juin 2009
Support gestion administrative	***-6-21100-	Libre	25 % au 30 juin 2009
Aide à la direction	***-6-21100-	Libre	35 % au 30 juin 2009
Autres	***-6-23211-	Libre	25 % au 30 juin 2009
Surveillance élèves et autres	***-6-23230-	Libre	25 % au 30 juin 2009
Perfectionnement enseignant	***-6-55200	Libre	
Immobilisations déconcrétées	***-6-61100-	Libre	25 % au 30 juin 2009
Poquets entretien sanitaire	***-6-63000-	Libre	25 % au 30 juin 2009
Autres	***-6-****-	Libre	25 % au 30 juin 2009
Fonds 8			
Affect. fréquentation régulière	***-8-36100-	Libre	À harmoniser
Affect. MGO service de garde	***-8-61100-	Libre	À harmoniser
Autres	***-8-****-	Libre	À harmoniser
Fonds 9			
Activités extrascolaires	***-9-****-	Dédite	
Entrepreneuriat	***-9-****-	Dédite	
Autres	***-9-****-	Libre	

CONFIRMATION DES SURPLUS AU 30 JUIN 2008

Fonds 6 Les écoles et les centres		Surplus cumulé
Surplus cumulé au : 30 juin 2007	+	486 \$
Exercice 2007-2008		
Dépenses		53 441 \$
Revenus		60 799 \$
Résultats de l'exercice	+	7 349 \$
Surplus cumulé au : 30 JUIN 2008	=	7 615 \$
(Récupération selon directive 7.3.7)	-	0 \$
(Objectif non atteint)	-	0 \$
Le surplus cumulé au 30 juin 2008 est de 5 200 \$ et l'objectif à atteindre au 30 juin 2008 est de 5 812 \$ donc une récupération de		
Surplus cumulé après récupération au : 30 juin 2008	=	7 815 \$
Le surplus du fonds 6 devrait tendre vers 10% des revenus fixes de l'exercice, soit 5072 \$		

Fonds 7 Les activités autofinancées		Surplus cumulé
Surplus cumulé au : 30 juin 2007	+	1 376 \$
Dans le surplus cumulé au 30 juin 2007, un montant de 530 \$ provient d'un autre fonds		
Exercice 2007-2008		
Dépenses		11 507 \$
Revenus		11 495 \$
Résultats de l'exercice	+	(912 \$)
Surplus cumulé au : 30 JUIN 2008	=	668 \$
(Récupération selon directive 7.3.7)	-	0 \$
(Objectif non atteint)	-	0 \$
Le surplus cumulé au 30 juin 2008 est de 36 \$ et l'objectif à atteindre au 30 juin 2008 est de 1 132 \$ donc une récupération de		
Surplus cumulé après récupération au : 30 juin 2008	=	668 \$
Le surplus du fonds 7 devrait tendre vers 10% des revenus fixes de l'exercice, soit 1132 \$		

RÉPARTITION DES SURPLUS CONFIRMÉS							
DÉBIES							LIBRES
Profess. enseignants	PEI						Libre
2 245 \$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	(1 779 \$)
3 093 \$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	49 548 \$
4 074 \$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	56 716 \$
181 \$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	7 168 \$
2 428 \$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	5 389 \$
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1 406 \$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	5 389 \$
							6 672 \$

Objectif visé pour qu'il n'y ait pas de récupération de surplus au 30 juin 2008

Grande scolaire	Vers le Pacifique	Develop. Habilités Sociales	Surveillance du milieu				Libre
1 064 \$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	366 \$
403 \$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	11 504 \$
171 \$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	11 304 \$
(232 \$)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	(279 \$)
832 \$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	36 \$
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	0 \$
632 \$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	36 \$
							1 132 \$

Objectif visé pour qu'il n'y ait pas de récupération de surplus au 30 juin 2008

CONFIRMATION DES SURPLUS AU 30 JUIN 2008

		RÉPARTITION DES SURPLUS CONFIRMÉS		
		DÉDIES	LIBRES	
TOTAL POUR TOUS LES FONDS	Surplus cumulé total	Surplus dédié (Excluant les déductions)	Libre Serv. Garde	Libre
Surplus cumulé au : 30 juin 2007	+ 52 732 \$	12 596 \$	39 363 \$	371 \$
Exercice 2007-2008				
Diverses	46 420 \$			
Revenus	50 812 \$			
Résultats de l'exercice	+ 58 596 \$			
Surplus cumulé au : 30 JUIN 2008	= 111 328 \$			
Total récupération selon descriptif 7.3.7 (Dédies)	- 4 200 \$			
Total récupération selon descriptif 7.3.7 (Objets non déduits)	- 609 \$			
Surplus cumulé après récupération au : 30 juin 2008	= 106 509 \$	30 327 \$	72 363 \$	3 818 \$
Le total du surplus libre devant se situer au jour de 24689 \$				

Les surplus seront inscrits comme revenus en 2008-2009

Les règles de répartition des surplus sont les suivantes :

- Tous les surplus sont inscrits dans chacun des fonds au poste xxxx-6566-905
- Les récupérations des surplus sont inscrites dans chacun des fonds au poste xxx-x-6899-605
- Les surplus dédiés sont transférés aux champs d'activités concernés (voir le note xxxxxxxx-640)
- La contrepartie des surplus dédiés se retrouve au compte xxx-x-8999-905
- Si le surplus libre du fonds 4 est négatif, il sera inscrit au xxx-4-2340-905
- Si le surplus libre du fonds 6 est négatif, il sera inscrit au xxx-6-2110-905
- **Attention : Vous ne pouvez approprier un montant plus élevé que le surplus cumulé**

**CONFIRMATION DES SURPLUS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
AU 30 JUIN 2008
ET DES SOLDES DES FONDS À DESTINATION SPÉCIALE**

Fonds 5 - Conseils d'établissement, OPP	
DOFIN	
Surplus cumulé au : 30 juin 2007	500 \$
Exercice 2007-2008	
Dépenses	919 \$
Revenus	<u>1,727 \$</u>
Résultats de l'exercice	808 \$
Surplus cumulé au : 30 juin 2008	1 308 \$
Coupeure pour respecter le maximum 808 \$	
MAXIMUM AUTORISÉ	500 \$
Le surplus ou déficit, sans dépasser le maximum autorisé, sera transféré au poste 5-51120-905 en 2008-2009	

Fonds 5 - Fonds à destination spéciale - Autres	
Surplus cumulé au : 30 juin 2007	\$
Exercice 2007-2008	
Dépenses	\$
Revenus	<u>\$</u>
Résultats de l'exercice	\$
Surplus cumulé au : 30 juin 2008	\$

Fonds 5 - Fonds à destination spéciale - Aménagement de cour d'école	
Surplus cumulé au : 30 juin 2007	464 \$
Exercice 2007-2008	
Dépenses	\$
Revenus	<u>14 \$</u>
Résultats de l'exercice	14 \$
Surplus cumulé au : 30 juin 2008	478 \$
Le surplus sera transféré au poste 5-79910-999 en 2008-2009	

Date

Signature du responsable du conseil d'établissement

RAPPORT AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

SITUATION FINANCIÈRE DE L'ÉTABLISSEMENT :

ET / OU PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2008-2009

COMMISSION SCOLAIRE DES NAVIGATEURS
ANNÉE 2008-2009
BUDGET INITIAL

Immatriculation (8)

Structure d'activité	Données 2007-2008											2008-2009		Commentaire
	Dépenses			Revenus			2008-04-29	À venir		2008-06-30	Budget initial			
	Budget ajusté	Réel	Solde	Budget ajusté	Réel	Solde	Solde	Dépenses	Revenus	Solde	Dépenses	Revenus		
12001 Manuels anglais 1er cyc					3 238 \$	3 238 \$	3 238 \$			3 238 \$				
12002 Manuels français, cult /					2 775 \$	2 775 \$	2 775 \$			2 775 \$				
22211 Pneu TDCV		2 958 \$	(2 958) \$		18 412 \$	18 412 \$	18 412 \$	15 454 \$		0 \$				
85908 Réparations surplus/					(4 260) \$	(4 260) \$	(4 260) \$			14 260 \$				
85959 Surplus/déficit/em /					4 260 \$	4 260 \$	4 260 \$			4 260 \$				
Total des fonds		2 958 \$	(2 958) \$		24 425 \$	24 425 \$	21 467 \$	15 454 \$		4 013 \$				

Signature de la direction de l'établissement

Date

COMMISSION SCOLAIRE DES NAVIGATEURS

ANNÉE 2008-2009

BUDGET INITIAL

Autre supp. & services ad doc (4)

Structure d'activité	Données 2007-2008											2008-2009		Commentaire
	Dépenses			Revenus			2008-04-29	À venir		2008-06-30	Budget initial			
	Budget ajusté	Réel	Solde	Budget ajusté	Réel	Solde	Solde	Dépenses	Revenus	Solde	Dépenses	Revenus		
12000 Enseignement pers /		0 \$	0 \$				0 \$			0 \$				
22100 Bibliothèque/		3 169 \$	(3 169) \$		4 465 \$	4 465 \$	1 296 \$	1 296 \$		0 \$				
23223 Ba (form, sans MRE)/		1 994 \$	(1 994) \$		1 996 \$	1 996 \$	2 \$			2 \$				
23235 Aide devoirs (Méth)/		9 891 \$	(9 891) \$		15 816 \$	15 816 \$	5 925 \$	5 925 \$		0 \$				
23320 Taxicab/					400 \$	400 \$	400 \$	400 \$		0 \$				
23400 Sout. phys. et hand./		35 610 \$	(35 610) \$		60 234 \$	60 234 \$	24 624 \$	34 102 \$	9 478 \$	0 \$				
24000 Sup. extgr, francs/		806 \$	(806) \$		4 164 \$	4 164 \$	3 358 \$	3 358 \$		0 \$				
24420 Cours de music. hóp./		1 053 \$	(1 053) \$				(1 003) \$		1 033 \$	0 \$				
24550 Proj. nouveaux (dédicé)/					900 \$	900 \$		900 \$		0 \$				
24570 Proj. peds. particu/		5 398 \$	(5 398) \$		3 750 \$	3 750 \$	(1 648) \$		1 648 \$	0 \$				
25130 Ressour. éducativ/					4 929 \$	4 929 \$	4 929 \$	4 929 \$		0 \$				
25140 Plan réform. éducat./		5 444 \$	(5 444) \$		4 192 \$	4 192 \$	(1 252) \$		1 252 \$	0 \$				
25300 Enc. stagiaires (dédicé)/		6 756 \$	(6 756) \$		3 764 \$	3 764 \$	(2 992) \$		2 992 \$	0 \$				
89998 Répartition surplus/					(11 764) \$	(11 764) \$	(11 764) \$			(11 764) \$				
89999 Surplus/déficit/total/		5 146 \$	(5 146) \$		20 920 \$	20 920 \$	15 174 \$			15 174 \$				
Total du fonds		75 268 \$	(75 268) \$		113 766 \$	113 766 \$	38 458 \$	58 918 \$	16 423 \$	4 013 \$				

Signature de la direction de l'établissement

Date

COMMISSION SCOLAIRE DES NAVIGATEURS
ANNÉE 2008-2009
BUDGET INITIAL

Conseils d'établissement, GPF (5)

Structure d'activité	Données 2007-2008										2008-2009		Commentaire
	Dépenses			Revenus			2008-04-29	À venir		2008-06-30	Budget initial		
	Budget ajusté	Réel	Solde	Budget ajusté	Réel	Solde	Solde	Dépenses	Revenus	Solde	Dépenses	Revenus	
51120 Conseils d'adultes/		390 \$	(390) \$		1 632 \$	1 632 \$	1 242 \$			1 242 \$			
79910 F.D.S. Cour d'école/		11 303 \$	(11 303) \$		25 402 \$	25 402 \$	14 099 \$			14 099 \$			
Total des fonds		11 693 \$	(11 693) \$		27 034 \$	27 034 \$	15 340 \$			15 340 \$			

Signature de la direction de l'établissement

Date

COMMISSION SCOLAIRE DES NAVIGATEURS

ANNÉE 2008-2009

BUDGET INITIAL

Les écarts et les centres (6)

Structure d'activité	Données 2007-2008									2008-2009		Commentaire
	Dépenses			Revenus			2008-04-29	À venir		Budget initial		
	Budget ajusté	Réel	Solde	Budget ajusté	Réel	Solde	Salde	Dépenses	Revenus	Salde	Dépenses	
11200 Matériel 5 ans/	1 020 \$	1 193 \$	(177) \$		228 \$	228 \$	51 \$	89 \$		(48) \$	1 020 \$	
12000 Enseignement prim./	8 098 \$	8 170 \$	(78) \$	24 551 \$	26 010 \$	1 459 \$	1 381 \$	2 421 \$		(1 040) \$	8 107 \$	25 289 \$
15220 El diff adap et app/		257 \$	(257) \$				(257) \$			(257) \$		
21100 Dir soutien,co-cent/	24 566 \$	22 453 \$	2 113 \$	22 500 \$	22 500 \$	0 \$	2 113 \$	5 865 \$	3 000 \$	(692) \$	5 482 \$	3 500 \$
21200 Imp reprog. enseig/	8 500 \$	10 879 \$	(2 379) \$		640 \$	640 \$	(1 759) \$	4 560 \$	5 304 \$	(1 335) \$	8 500 \$	
22100 Bibliothèque/	800 \$	1 930 \$	(1 130) \$				(1 130) \$			(1 130) \$	800 \$	
22150 Audio-visuel/	400 \$	536 \$	(136) \$				(136) \$			(136) \$	400 \$	
22210 Intérs d'enseign/	1 000 \$	1 610 \$	(610) \$				(610) \$			(610) \$	1 000 \$	
23120 Psycholog. physiol./	200 \$	160 \$	40 \$				40 \$	40 \$		0 \$	200 \$	
23220 Anim sport et soc./	800 \$	876 \$	(76) \$		110 \$	110 \$	34 \$	34 \$		0 \$	600 \$	
23300 Santé et serv. soc./	335 \$	364 \$	(29) \$	210 \$	210 \$	0 \$	(29) \$			(29) \$	335 \$	
24200 Orthopédagogie/	300 \$	32 \$	268 \$				268 \$	50 \$		218 \$	300 \$	
53310 Messagers/	1 607 \$	2 964 \$	(1 307) \$	1 257 \$	1 257 \$	0 \$	(1 307) \$	744 \$	2 000 \$	(51) \$	1 495 \$	
55500 Frais compensatfs/		505 \$	(505) \$				(505) \$			(505) \$	500 \$	
55200 Perf. enseignant/didact/	4 794 \$	1 816 \$	2 978 \$	4 794 \$	6 216 \$	1 412 \$	4 390 \$	4 300 \$		0 \$	6 111 \$	6 111 \$
61100 Brin, biens meubles/	3 289 \$	3 851 \$	(562) \$	3 289 \$	3 289 \$	0 \$	(562) \$	1 156 \$		(1 718) \$	3 289 \$	3 289 \$
63000 Exercices orthographe/	842 \$	106 \$	736 \$				736 \$			736 \$		
85598 Répartition surplus/					(1 562) \$	(1 562) \$	(1 562) \$			(1 562) \$		
86999 Surplus(déficit)ser./		3 220 \$	(3 220) \$		18 194 \$	18 194 \$	14 974 \$			14 974 \$		
Total de fonds	56 481 \$	69 932 \$	(14 221) \$	56 481 \$	77 882 \$	20 481 \$	16 150 \$	19 639 \$	10 384 \$	6 815 \$	38 298 \$	38 298 \$

Signature de la direction de l'établissement

Date

COMMISSION SCOLAIRE DES NAVIGATEURS

ANNÉE 2008-2009

BUDGET INITIAL

Les activités antérieures (?)

Structure d'activité	Données 2007-2008											2008-2009		Commentaire
	Dépenses			Revenus			2008-04-29	À venir		2008-06-30	Budget initial			
	Budget ajusté	Réel	Solde	Budget ajusté	Réel	Solde	Solde	Dépenses	Revenus	Solde	Dépenses	Revenus		
11200 Matériel 5 ans/		190 \$	(190) \$				(190) \$				(190) \$			
12000 Enseignement prim./	10 500 \$	11 228 \$	(728) \$	10 500 \$	17 120 \$	6 620 \$	5 898 \$	5 304 \$			594 \$	11 000 \$	11 000 \$	
89999 Surplus/déficit(sur/)					(404) \$	(404) \$	(404) \$				(404) \$			
Total du fonds	10 500 \$	11 418 \$	(918) \$	10 500 \$	16 716 \$	6 216 \$	5 304 \$	5 304 \$			0 \$	11 000 \$	11 000 \$	

Signature de la direction de l'établissement

Date

COMMISSION SCOLAIRE DES NAVIGATEURS

ANNÉE 2008-2009

BUDGET INITIAL

Les services de garde (B)

Structure d'activité	Données 2007-2008										2008-2009		Commentaire
	Dépenses			Revenus			2008-04-29	À venir		2008-06-30	Budget initial		
	Budget ajusté	Réel	Solde	Budget ajusté	Réel	Solde	Solde	Dépenses	Revenus	Solde	Dépenses	Revenus	
22210 Informations/	900 \$	558 \$	342 \$				342 \$			342 \$		570 \$	
22231 Surv élèves maltr./		905 \$	(406) \$				(406) \$			(406) \$			
25232 Surv. probl (pris.)/		2 382 \$	(2 382) \$		2 406 \$	2 406 \$	24 \$			24 \$			
32000 Service alimentaire/	250 \$	121 \$	129 \$		364 \$	304 \$	493 \$		50 \$	443 \$		209 \$	
36000 Service de garde/	354 279 \$	292 211 \$	62 068 \$		20 651 \$	20 651 \$	82 719 \$	57 102 \$		25 617 \$		345 026 \$	
36100 S garde/rég. rég. /				330 615 \$	193 847 \$	(136 780) \$	(136 789) \$		79 303 \$	(57 466) \$			273 150 \$
36200 S garde/rég.-spec. /				37 297 \$	75 500 \$	38 203 \$	38 203 \$		16 257 \$	54 490 \$			90 516 \$
53310 Messagerie/	1 320 \$	1 115 \$	207 \$				207 \$	345 \$		(138) \$		1 725 \$	
55490 Petit pers. sociaux/	1 510 \$	1 121 \$	389 \$				389 \$	1 200 \$		(811) \$			
55498 Petit Gardien Secour/	372 \$	288 \$	84 \$				84 \$			84 \$		288 \$	
61100 Ent., biens meubles/	30 000 \$	21 129 \$	8 872 \$	2 373 \$	1 980 \$	(593) \$	8 279 \$			8 279 \$		2 505 \$	2 505 \$
88888 Surplus/déf. budget/	(18 146) \$		(18 146) \$				(18 146) \$			(18 146) \$		15 863 \$	
89999 Surplus/déf. total /					17 900 \$	17 900 \$	17 900 \$			17 900 \$			
Total de fonds	378 485 \$	319 328 \$	59 157 \$	370 485 \$	312 648 \$	(57 837) \$	(6 688) \$	58 097 \$	95 568 \$	29 783 \$	346 177 \$	346 377 \$	

Signature de la direction de l'établissement

Date

COMMISSION SCOLAIRE DES NAVIGATEURS

ANNÉE 2008-2009

BUDGET INITIAL

Les activités extrascolaires (9)

Structure d'activité	Données 2007-2008											2008-2009		Commentaire
	Dépenses			Revenus			2008-06-29	À venir		2008-06-30	Budget initial			
	Budget ajusté	Réel	Saldo	Budget ajusté	Réel	Saldo	Saldo	Dépenses	Revenus	Saldo	Dépenses	Revenus		
79100 Act.éduc. Marnville/	700 \$	445 \$	255 \$	700 \$	1 787 \$	1 087 \$	1 342 \$	1 342 \$		0 \$	1 800 \$	1 800 \$		
79110 Act.éduc. IERE Année/	850 \$	1 063 \$	(213) \$	850 \$	1 737 \$	887 \$	634 \$	674 \$		0 \$	1 800 \$	1 800 \$		
79120 Act.éduc. 2E Année/	700 \$	922 \$	(222) \$	700 \$	1 520 \$	820 \$	588 \$	598 \$		0 \$	1 500 \$	1 500 \$		
79130 Act.éduc. 3E Année/	750 \$	545 \$	205 \$	750 \$	1 657 \$	907 \$	1 112 \$	1 112 \$		0 \$	1 650 \$	1 650 \$		
79140 Act.éduc. 4E Année/	1 200 \$	987 \$	213 \$	1 200 \$	979 \$	(221) \$	(8) \$			(8) \$	1 000 \$	1 000 \$		
79150 Act.éduc. 5E Année/	8 000 \$	1 965 \$	6 035 \$	8 000 \$	3 866 \$	(4 134) \$	1 902 \$	1 902 \$		0 \$	3 800 \$	3 800 \$		
79160 Act.éduc. 6E Année/	5 000 \$	12 480 \$	(7 480) \$	5 000 \$	7 928 \$	2 928 \$	(4 553) \$		4 553 \$	0 \$	12 000 \$	12 000 \$		
79800 Autres/		29 592 \$	(27 592) \$		28 663 \$	28 663 \$	1 071 \$			1 071 \$				
79801 Entrepreneurship/déclée					41 \$	41 \$	41 \$			41 \$				
89998 Répartition surplus/					(59) \$	(59) \$	(59) \$			(59) \$				
89999 Surplus/déficit/ant./					6 571 \$	6 571 \$	6 571 \$			6 571 \$				
Total de fonds	17 200 \$	45 998 \$	(28 798) \$	17 200 \$	54 498 \$	37 498 \$	8 092 \$	5 628 \$	4 553 \$	7 617 \$	23 550 \$	23 550 \$		

Signature de la direction de l'établissement

Date

COMMISSION SCOLAIRE DES NAVIGATEURS

ANNÉE 2008-2009

BUDGET INITIAL

Les activités extrascolaires (9)

Structure d'activité		Données 2007-2008									2008-2009		Commentaire	
		Dépenses			Revenus			2008-04-29	À venir		2008-06-30	Budget initial		
		Budget ajusté	Réel	Solde	Budget ajusté	Réel	Solde	Solde	Dépenses	Revenus	Solde	Dépenses		Revenus
Total de l'unité		454 786 \$	527 594 \$	(72 810) \$	454 786 \$	636 366 \$	171 580 \$	98 770 \$	156 632 \$	126 840 \$	69 578 \$	439 025 \$	439 025 \$	

Calendrier des dates importantes

<div style="text-align: right; border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">MOIS</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">SUJET</div>	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
Consultation du personnel en vertu des articles 96.20 et 110.13											<input type="checkbox"/>	
Préparation du budget de l'année à venir pour dépôt au C.E. Rapport au conseil d'établissement	<input type="checkbox"/>											
Mise à jour du budget de l'année courante avec prévision jusqu'au 30 juin pour dépôt au C.E. Rapport au conseil d'établissement	<input type="checkbox"/>											
Fermeture de l'année courante Un document vous sera transmis à cet effet en mai				<input type="checkbox"/>								
Répartition du budget de l'année en cours en fonction de l'allocation reçue									<input type="checkbox"/>			
Présentation des résultats de l'année précédente ainsi que des prévisions au 30 juin de l'année en cours au C.E. Rapport au conseil d'établissement									<input type="checkbox"/>			
S'assurer que les relevés 24 en service de garde ont été produits par le responsable											<input type="checkbox"/>	